

A decorative border with a repeating floral and leaf pattern, enclosing the title and subtitle.

LIVRE PREMIER.

Les basiliques et le culte chrétien.

Chapitre premier.

LES RÉGIONS ECCLÉSIASTIQUES ET LES TITRES.

§ I. Les régions ecclésiastiques.

Il a certainement existé dès l'origine des divisions ecclésiastiques de Rome, en vue des réunions chrétiennes, des cérémonies funéraires, etc., en un mot des régions ecclésiastiques analogues aux régions civiles.

Le premier document qui en parle est le *Liber pontificalis* dans la vie du pape Fabien († 250): « *Regiones divisit diaconibus.* » Comme il y avait sept diacres, il y eut sept régions, chacune ayant à peu près l'étendue de deux régions civiles. La correspondance d'ailleurs n'était pas absolue: on ignore, d'une part, les limites exactes de chaque région ecclésiastique; et d'autre part, on sait que parfois une de ces régions comprenait des parties de plus de deux régions civiles. C'est une question qui a été beaucoup étudiée au XVII^e siècle par Nardini dans sa *Roma antica* (1), puis par Nibby (2), M. de Rossi (3) et Mgr Duchesne, mais qui néanmoins reste encore assez obscure (4).

La 1^{re} région correspondait, au moins partiellement, aux I^e, XII^e et XIII^e d'Auguste, embrassant la région cimitériale des voies Appienne, Ardéatine et d'Ostie. En effet on a trouvé sur ces voies des inscriptions de prêtres et de lecteurs appartenant aux titres de Ste-Sabine, de Ste-Prisque, de Fasciola (Sts-Nérée et Achillée), de Ste-Balbine.

LOCVS ADEODATI · PRESE · TIT · PRISCAE


LOCVS PRESBYTERI · BASILI
TITVLI · SABINE

(Musée de St-Paul.)

1. Roma, 1666.
2. Roma nel 1838.
3. Roma sotterranea, t. III, c. XVII.
4. Cf. Dufresne, *Les circonscriptions de Rome pendant le moyen-âge*, dans la *Revue des quest. hist.*, t. XIV, p. 217 sq.

La II^e région comprenait le Cœlius (reg. II^a) et le Forum (reg. VIII^a). A cette région appartenait, suivant le *Liber pontificalis*, la « Basilica Crescentiana », qui était située sur la Via Mamertina (l'ancien « Clivus argentarius »). A cette région aussi se rattachaient les cimetières de la voie Latine, de St-Sébastien et de Prétextat. Voici des inscriptions recueillies dans ces différents endroits. Dans la basilique de St-Étienne sur la voie Latine :

+ HIC REQUIESCIT M..... tituli SS.
IOHANNIS ET PAULI
SEMPER CVM OMNES
DEPOSITVS IN PACE
DOMNO NOSTRO IVSTINO PP. perpetuo Augusto
ET IN PACE AETERNAM ET ORET



uxor carissima de p. d. . VI . KAL . MART . CONS
VIX . AN . P . M . XII . EIVS MHI
CONSULATU MARCELLINI . ET . PROBINI ITEM ID
C . QVIX . AN . P . M . XI . D . IN P

La partie supérieure de cette inscription a été gravée entre 566 et 578; la partie inférieure est de l'an 341.

Au cimetière de St-Sébastien :

TEMPORIBVS . SANCTI
INNOCENTI . EPISCOPI
PROCLINVS . ET . VRSVS . PRAESBB
TITVLI . BYZANTI
SANCTO . MARTYRI
SEBASTIANO . EX . VOTO . FECERVNT

Le « titulus Byzanti » est l'église des Sts-Jean-et-Paul.
Au cimetière de Prétextat :

LOCVS AVGVSTI
LECTORIS DE BELA
BRV
DEP . SYRICA . Xq KAL . AVG .
QVE VIXIT ANNOS
P . M . XII CONS
SEBERINI

(Musée de Latran. — An. 461 ou 482.)

La III^e Région, correspondant aux III^e et V^e régions civiles, s'étendait de St-Clément aux portes Tiburtine et Labicane, et renfermait tout l'Esquilin et une partie du Cœlius. De cette région relevaient les cimetières de Cyriaque, de St-Hippolyte, des Sts-Pierre et Marcellin, ainsi que l'attestent diverses inscriptions qui en proviennent :

STITVLI CLEMENTIS VI IDVS APR
PVIT REGIA CAELI BIANDA
VE BENIGNA SEMOTA PRVDENS
EI DIGNAMQVE TVMVLO
A QVIESCIT
RAESTANTE RESVRGET

(Cim. de Cyriaque.)

OLYMPI
LECTORIS DE
D EVSEBI
LOCVS EST
Cim. des Sts-Pierre et Marcellin.)

hic REQUIESCIT...
TITVLI Eusebi
in pa CE . DEP

(Cim. des Sts-Pierre et Marcellin.)

+ HIC QVIESCIT ROMANVS
PRESBITER . QVI . SIDIT
PRESBITERIO ANNVS XXVI
MENSIS X DEP
X KAL
SEBERIANI . V . C . CONS

Le Romanus dont parle cette inscription du V^e siècle, tirée du cimetière des Sts-Pierre-et-Marcellin, peut avoir été un prêtre du titre de St-Eusèbe. Cependant la mention singulière SIDIT PRESBITERIO, rapprochée de la formule analogue employée pour les papes: « sedit in pontificatu », suggère une autre explication. A la fin du V^e siècle, autour de ce cimetière et de la villa impériale, il y avait un petit diocèse de campagne appelé « Sub Augusta »; nous le trouvons mentionné dans les actes des conciles de cette époque. L'évêque de ce diocèse, étant en même temps évêque de Labicum (Colonna), pouvait avoir à Sts-Pierre-et-Marcellin un vicaire, possédant une juridiction spéciale, qui serait marquée par cette formule inusitée: SEDIT PRESBITERIO.

A la IV^e région appartenait le Quirinal et le Viminal (les IV^e et VI^e régions civiles), et aussi par conséquent la zone cimetériale de la voie Nomentane. Aussi a-t-on trouvé à Ste-Agnès des inscriptions mentionnant le titre de Vestine (St-Vital) et la IV^e région:

IN PACE ABVNDANTIVS ACŌL ☩
REG · QVARTĒ TT · VESTINE QVI VIXIT ANN · XXX
DEP · IN · P · D · NAT · SĀI MARCI MENSE OCT · IND · XII ☩

LOCVS · IMPORTVNI · SVBDIACONI
REG · QVARTAE

La V^e région correspondait à la VII^e d'Auguste (Via Lata) et à une partie de la IX^e. Elle comprenait la zone cimetériale des voies Salaria, Pinciana et Flaminienne. Les documents anciens nomment comme en faisant partie Ste-Marie in Via Lata (document du XI^e siècle cité par Nibby), Ste-Agathe in Posterula (bulle de 962, citée par Marini), et St-Marc, le titre de Pallacina. Les inscriptions funéraires fournissent des indications analogues.

HIC POSITVS EST PETRVS VIII IDVS
MARTIAS QVI VIXIT ANNIS XVIII
DEP · IN PACE PHILIPPO ET SALIA
COSS · DVO FRATRES
VENANTIVS LECTOR DE PALLACINE QVI VIXIT
A · XX · DEP · XII · KAL · SEPT

(St-Marc. — Année 348.)

De la VI^e région dépendait la IX^e région civile, qui était la plus étendue. Elle est indiquée dans une inscription de l'an 563 provenant de la basilique Vaticane:

LOCVS MARCELLI SVBD · REG · SEXTE CONCESSVM SIBI ET POS
TERIS EIVS A BEATISSIMO PAPA IOANNE
QVI VIXIT ANN · P · M · LXVIII · DEP · P · C · BASILI VC ANN XXII
IND · XI · VNDECIMV · KAL IANVARI

(Cryptes Vaticanes. — An. 563.)

Il n'y a aucun renseignement topographique à tirer de la présence de cette inscription, car il est vraisemblable que des personnes de toutes les régions pouvaient avoir leur sépulture à St-Pierre.

Enfin la VII^e région comprenait le cimetière du Vatican, le Transtévère et la voie de Porto, le cimetière de St-Pancrace, où une inscription mentionne le titre de St-Chrysogone (1):

+ HVNC LOCVM AVGVSTVS ET GAVDIOSA SE VIEVS CONPARAVERVNT A PRESBITERIS
TITVLI SANC · CRISOGONI ID EST PETRO PRIORE CRISOGONO SECVNDO CAPELLIO TERTIO GAVD
OSO QVARTO VEL A FILIPPO PREPOSITO BEATI MARTIRIS PANCRATI SVB PRESENTIA NONNES
CVTTES ANCILLE DEI VEL SVB PRESENTIA IOHANNITIS VIRGARI IN QVO LOCO SS IMTORES
PRAEMISERVNT LVMINA SVĀ // // // // // MELIOREM HABVERVNT ID EST DVLCISSI
MVM FILIVM SVVM FLORVM QVI VIXIT ANNVS QI MENS QI DIES XV DEPOSIT ☩
IN PACE SVB D · V · NON · IVLIAS // // // // // ERIO VC CONS · +
+ HIC REQVIESCIT IN P GAVDIOSA SS Q · VIX · ANN XXXI · D XVIII · DP · KAL ·
FEB · PROBO IVN VC CONS ·

(An. 521 et 525.)

1. Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 440.

Cette division reçut plusieurs modifications successives. Il s'en produisit certainement dès le VI^e siècle, à la suite des invasions barbares. Le *Liber pontificalis* dit que sous Jean III les cérémonies dans les catacombes se célébraient aux frais du palais pontifical : les relations entre les catacombes et les titres n'étaient donc plus les mêmes que précédemment. Vers la même époque les cimetières à la surface du sol commencèrent à être abandonnés, on enterra de préférence dans la ville. Cet usage dut aussi entraîner des changements dans le partage des régions. Néanmoins on peut regarder comme probable, à défaut de documents, que l'ancienne division subsista officiellement jusqu'au X^e siècle.

Au X^e siècle, sans doute à la suite des modifications qui furent introduites dans l'administration municipale, il y eut dix régions, dont il nous est difficile de préciser les limites, mais dont Nardini et Nibby nous donnent les noms : 1^o Aventin, — 2^o Testaccio et Marmorata, — 3^o Ste-Croix-de-Jérusalem, — 4^o « Campus Sergii », sans doute un quartier désert, — 5^o Ste-Marie in Via Lata, — 6^o Quirinal, — 7^o « Via Lata », — 8^o Capitole et Forum ; — 9^o « Ara Caeli », jusqu'à la place Colonne, — 10^o « Urbs Ravennatium », le Transtévère. Au XIII^e siècle, nous trouvons la division qui existe encore actuellement comme sectionnement municipal, moins la XIV^e région, qui ne fut ajoutée que sous Sixte V et qui est formée par la Cité Léonine. Voici les noms de ces quatorze régions : Trevi (de Trivium), — Monti (à peu près l'« Alta semita »), — Colonna, — Campo Marzio, — Ponte (S. Angelo), — Parione (nom d'origine inconnue), — Regola (de Arenula, le sable du Tibre), — S. Eustachio, — Pigna (sans doute en souvenir de quelque monument local), — Campitelli (de Capitolium), — S. Angelo (« in foro Piscium », près du portique d'Octavie), — Ripa, — Trastevere, — Borgo (cité Léonine).

Quand, au X^e siècle, les régions ecclésiastiques et civiles furent fondues ensemble, on distribua les églises en sections nouvelles. Nous trouvons mentionnées, aux XII^e et XIII^e siècles, la « 1^a partita », la « 2^a partita », etc. A chacune devait

correspondre un clergé spécial. Cette division n'a pas duré au delà du moyen âge.

Chaque région renfermait un certain nombre d'églises. Les plus vénérables par leur antiquité et les souvenirs qui s'y rattachaient portaient le nom de « titres ».

§ II. Les Titres.

Les chrétiens tinrent leurs premières assemblées dans des salles de maisons privées. Tel était le cénacle de Jérusalem (1). Tels furent aussi les lieux de réunions que mentionnent les *Actes des Apôtres* (2). C'est pourquoi les plus anciens oratoires sont appelés « Ecclesiae domesticae » ; saint Paul nous parle de ceux qu'avaient, à Corinthe et à Rome, les deux Juifs convertis Aquila et Prisca (3).

Suivant la tradition, il y eut à Rome, dès les temps apostoliques, deux de ces Églises, la maison d'Aquila et Prisca sur l'Aventin, et l'« Ecclesia Pudentiana » sur le Viminal. Il est vrai que les documents qui les concernent sont en partie légendaires (4) ; néanmoins ils remontent à une haute antiquité et ont été confirmés, quant à la substance, par les monuments archéologiques. Ainsi une mosaïque du IV^e siècle, représentant S. Pierre assis au milieu d'un troupeau (5), prouve qu'on honorait cet Apôtre dans la maison de Pudens, où il avait réuni les premiers chrétiens. Cette église était en relation étroite avec celle de Ste-Prisque, puisqu'on a trouvé près de cette dernière un diplôme du commencement du III^e siècle conféré à un M. Pudens Cornelianus. Enfin toutes les deux avaient un cimetière commun, celui de Priscille, où furent déposés les corps d'Aquila et Prisca, de Pudens, Pudentielle et Praxède (6), et où il y avait aussi quelque souvenir de S. Pierre.

1. *Act.*, I, 13.

2. *Ibid.*, X, 9 ; XX, 9.

3. *Kom.*, XVI, 5 ; *I Cor.*, XVI, 19.

4. Cf. Dufresne, *Les origines chrétiennes*, p. 85.

5. Ciacconio, *Cod. Vat.* 5409.

6. Cf. *Éléments*, t. I, p. 9-10 ; t. II, p. 321.

Ce n'étaient sans doute pas les seuls centres de réunions liturgiques. Il faut certainement remonter à une très haute antiquité pour trouver l'origine des autres titres qui furent désignés par des noms de simples particuliers, « titulus Lucinae, Sabinae, etc. ». Les cimetières portèrent aussi primitivement des noms analogues, avant de recevoir celui du principal martyr qui y était vénéré.

Ainsi « les églises primitives n'ont été d'abord que des maisons ordinaires, spécialement affectées au culte chrétien, ou plutôt à l'ensemble des services de la communauté chrétienne. Les maisons antiques se prêtaient fort bien à cet usage. Elles comprenaient généralement une entrée sur la voie publique, une cour entourée de portiques (*atrium*); en arrière, une salle de bains, des pièces d'habitation, des caves, des celliers, des dépendances de tout genre, disposées autour des cours intérieures. C'était ce qu'il fallait pour installer les diverses catégories de personnes dont se composaient les réunions chrétiennes, catéchumènes, fidèles, pénitents, pour loger l'évêque et les clercs qui l'assistaient dans son administration, pour arbriter et conserver les papiers, les livres, les vases sacrés, pour emmagasiner les vêtements, les objets de literie, les provisions à l'usage des pauvres et des étrangers. Une *domus ecclesiae*, en ces temps reculés, comprenait tout cela ⁽¹⁾. C'était quelque chose d'assez compliqué, à la fois église, évêché, réfectoire, dispensaire, hospice. Cependant la partie spécialement affectée au culte prit de bonne heure un relief spécial; les autres parties du bâtiment s'en détachèrent peu à peu et ne participèrent point à son caractère sacré. La *domus ecclesiae* devint la *domus Dei*, le lieu où les chrétiens rencontraient le Seigneur, le *dominicum* ⁽²⁾. »

Pourquoi ces premières églises chrétiennes furent-elles appelées Titres, « tituli »? Il est difficile de le dire. Mais certainement ce vocable est fort ancien: dès le III^e siècle on l'appliquait à vingt-cinq églises. Au V^e et au VI^e, nous

1. Voy. le procès-verbal de saisie de l'église de Circa, en 303, dans les *Gesta apud Zenophilum* (Migne, *P. L.*, t. VIII, col. 731).

2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, ch. XII, § 1^{er}. — Cf. de Rossi, *Bullet.*, 1876, p. 38-53.

en trouvons vingt-huit qui le portent, dans deux importants documents: les Actes des Conciles tenus à Rome sous Symmaque (499) et S. Grégoire le Grand (595). Ces Actes sont revêtus de la signature des prêtres attachés à chaque titre, seulement quelques titres avaient plusieurs dénominations ⁽¹⁾.

Voici les noms de ces titres; tous existent encore, sauf celui de Nicomède, qui a disparu, et celui de St-Cyriaque, transféré à Ste-Marie in Via Lata: « Titulus Praxedis, — Vestinae (St-Vital), — S. Caeciliae, — Pammachii, Byzantii (Sts-Jean-et-Paul), — Clementis, — Julii, Calixti (Ste-Marie du Transtévère), — Chrysogoni, — Pudentis, — S. Sabinae, — Equitii (St-Martin aux Monts), — Damasi (St-Laurent in Damaso), — Matthei, devenu Sts-Pierre-et-Marcellin, — Aemilianae, — Eusebii, — Tigridis, — Crecentianae (St-Sixte), — Nicomedis, absolument inconnu, — Cyriaci, supprimé au XVI^e siècle, — S. Suzanna, Gaii, — SS. Apostolorum, Eudoxiae (St-Pierre-aux-Liens), — Fasciolae (Sts-Nérée et Achillée), — S. Priscae, — S. Marcelli, — Lucinae (St-Laurent in Lucina), — Marci, Pallacinae, in Pallacina, juxta Pallacinas. » Le « titulus Romain » est douteux ⁽²⁾.

Un titre tout à fait inconnu est celui « de Fullonices » qui est rappelé sur une inscription d'un « Alexius lector de Fullonices » récemment retrouvée dans le cimetière de Calixte ⁽³⁾.

Beaucoup de ces titres n'ont pas dans les Actes des conciles romains le qualificatif SANCTVS: c'est une marque de leur haute antiquité. Leur fondation n'a pas été sans quelque relation avec l'organisation et le développement des cimetières au III^e siècle. Cette antiquité est encore confirmée par les restaurations et reconstructions qu'il fallut faire dès le V^e siècle.

1. Cf. Mansi, *Coll. conc.*, VIII, 235; — *P. L.*, t. LXXVII, col. 1338; t. LXXVIII, col. 858 sq.; — Duchesne, *Les Titres presbytéraux et les diaconies*, dans les *Mélanges de l'École française*, 1887.

2. Suivant Mgr Duchesne, il faudrait lire: « Romanus, tituli Marcelli », au lieu de: « Marcellus, tituli Romani. » Quelque autre nom reste aussi douteux.

3. On peut en voir une photographie dans la *Römische Quartalschrift*, 1908. Tav. II.

Les titres n'étaient pas situés dans les parties les plus peuplées de la ville; il n'y en avait ni au Palatin, ni au Capitole, ni au Forum, ni dans le centre de Rome; aucun titre primitif n'a été établi dans un ancien temple ou autre monument païen, à la différence des diaconies, qui ont été placées, par exemple, dans le « Templum sacrae Urbis » (Sts-Côme-et-Damien), les « horrea » (Ste-Marie in Cosmedin), etc. Nous ignorons s'ils furent confisqués avec les cimetières en 258 sous Valérien; mais ils le furent sans aucun doute sous Dioclétien (308), car Eusèbe ⁽¹⁾ affirme que Constantin fit rendre aux chrétiens les maisons où ils se réunissaient et qui appartenaient à la communauté.

A côté de ces titres, on doit signaler de bonne heure d'autres églises élevées plus tard à la même dignité. D'abord, hors de la ville, les églises cimitérielles bâties sur les tombeaux des martyrs, et qui dépendaient des titres, comme les catacombes ⁽²⁾. Puis, d'autres basiliques: la basilique de Latran, église du palais donné par Constantin au pape Miltiade, qui y établit sa résidence; — la basilique Libérienne, Ste-Marie-Majeure, fondée par le pape Libère; — la basilique Sessorienne, Ste-Croix de Jérusalem, dans le palais du Sessorium; — la basilique de Junius Bassus, consacrée au culte, au V^e siècle, restaurée par le patricien barbare Valila (471) et appelée pour ce motif « cata barbarum patricium »; — la basilique Julienne, bâtie sous Jules I^{er}, dédiée d'abord à S. Philippe et S. Jacques, puis aux SS. Apôtres; — St-Étienne au Cœlius, dans la grande salle du « macellum magnum »; — Ste-Bibiane, dans une salle du palais de Gallien; — Ste-Agathe, église aérienne construite au V^e siècle par le barbare Ricimère et donnée aux catholiques par S. Grégoire le Grand, etc.

Chaque titre avait un clergé régulièrement organisé. Un passage d'une lettre adressée à S. Cyprien ⁽³⁾ prouve que deux prêtres au moins étaient attachés à chacun: « Felix

1. *Hist. Eccl.*, IX, c. 5 (*P. G.*, t. XX, col. 884).

2. Cf. *Éléments*, t. II, p. 49, 61, 71, 97, 105, 139, 177, 189, 210, 237, 251, 255, 268, 287, 296, 307, 354, 399.

3. *Ep. XVIII* (*P. L.*, t. IV, col. 272).

qui presbyterium subministrabat sub Decimo... » Il s'agit ici de l'Afrique. Il en était de même à Rome au temps du pape Hormisdas; car une inscription de St-Clément nous parle d'un prêtre nommé Mercurius et de ses « socii ». Une décrétale d'Innocent I^{er} ⁽¹⁾ distingue les prêtres « constituti ad coemeteria » et les prêtres « intra civitatem ». Toute une hiérarchie se trouve mentionnée dans une inscription du VI^e siècle déjà citée ⁽²⁾: elle parle d'un tombeau acheté « a presbyteris tituli S. Chrysogoni, id est Petro priore, Crisogono secundo, Catello tertio, Gaudioso quarto, vel a Philippo praeposito b. mart. Pancratii sub praesentia Nonnes Cutties, ancillae Dei vel sub praesentia Johannitis virginis ». Le premier prêtre était le titulaire, les autres les « socii ». Lorsqu'au V^e siècle les églises cimitérielles acquièrent une certaine autonomie, leurs gardiens, « praepositi », chargés de les administrer et surtout de veiller « ad luminaria sepulchrorum martyrum », s'affranchirent peu à peu de l'autorité des prêtres titulaires. Les diaconies étaient gouvernées par les diacres. Prêtres et diacres étaient assistés par des clercs qui demeuraient (« mansionarii », de « manere ») dans les édifices mêmes dépendants de l'église.

Par la suite les titres se multiplièrent. Au moyen âge, presque tous les monuments anciens étaient transformés en églises, la plupart dédiées à la T. Ste Vierge. Le Forum en comptait à lui seul peut-être vingt-cinq, dont plusieurs étaient paroissiales. Un grand nombre de ces oratoires furent détruits au XVI^e siècle. Léon X fit une nouvelle division des paroisses. Celle qui existe aujourd'hui date de Léon XII ⁽³⁾.

1. Mabillon, *Mus. ital.*, II, p. 16.

2. Supr. p. 7.

3. Tout récemment le Pape Pie X a commencé une autre réorganisation et division des paroisses.

